TL 1430-9

REPUBLICA DE GUINE-BISSAU
MISSAO PERMANENTE JUNTO AS NACOES UNIDAS

REPUBLIC OF GUINEA-BISSAU
PERMANENT MISSION TO THE UNITED NATIONS
211 EAST 43rd STREET, NEW YORK, N.Y. 10017
212-661-3977-78-79

Intervention de S. E. M. ALFREDO LOPES CABRAL

Ambassadeur, Représentant Permanent
devant le
Comité de Décolonisation des Nations Unies
sur la Question de Timor Oriental

New York, le 12 Aôut 1988

Monsieur le Président, je vous remercie.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant votre comité. Un honneur d'autant plus grand qu'il m'échoit aujourd'hui le privilège de m'adresser à vous en ma qualité de représentant du pays coordonnateur de la Conférence des Chefs d'Etat des pays africains utilisant le portugais comme langue officielle: j'ai nommé l'Angola, le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Mozambique et Sao Tomé et Principe.

Certes, ce n'est pas la première fois. Et pourtant, le plaisir que j'éprouve de participer à vos travaux, chaque foisque les circonstances me le permettent, n'en demeure pas moins constant dans son intensité et pluriel dans sa raison d'être.

Il y a, en effet, que votre comité représente à mes yeux la quintessence des valeurs et des idéaux sur lesquelles se fonde la Societé internationale pour bâtir le commun devenir de l'humanité. Un monde plus juste, plus équitable dans la pleine jouissance par tous les hommes des libertés fondamentales. C'est donc, assurément, du droit à l'autodétermination que je vais parler, de celui du peuple de Timor Oriental précisément.

Je dois dire à ce propos que, dans sa substance, ma démarche se trouve simplifiée par les nombreux témoignages que nous avons déjà entendus et qui corroborent une réalité

devenue incontournable: Au Timor Oriental la lutte continue avec la même détermination et plus d'intensité; le peuple maubère continue de résister à l'occupation et, en dépit de leur supériorité numérique et de l'armement sophistiqué dont elles disposent, les forces étrangères continuent d'enregister de lourdes pertes.

L'Indonésie n'a pas réussi sa campagne de pacification et la politique du fait accompli n'a pas apporté les résultats escomptés. Le peuple de Timor Oriental demeure debout, décidé à faire prévaloir le respect de son droit à l'existence et à la dignité.

Monsieur le Président,

treize ans d'occupation étrangère n'ont pas pu venir à bout d'une résistance héroique grâce en particulier au travail de votre comité. Un travail dont ni le temps, ni les pressions n'ont su altérer l'efficacité ou fausser le jugement. Voilà pourquoi vous méritez les félicitations et les encouragements de nos cinq pays. Je voudrais aussi rendre hommage aux pétitionnaires qui, sans relâche, année après année, viennent témoigner devant vous: Ils sont nombreux. Je ne saurais les citer tous, encore moins exalter suffisamment toutes leurs qualités intelectuelles et morales. Qu'il me soit permis de dire à toutes ces femmes et à tous ces hommes de bonne volonté que leur action dynamique et multiforme a contribué à donner à la lutte de libération du peuple de Timor Oriental sa véritable dimension internationale.

En effet personne ne peut aujourd'hui prétendre ignorer la tragédie de milliers de Timorais ou, encore moins, occulter le caractère illégal de la présence indonésienne sur le territoire. La conspiration du silence autour de ce cas flagrant de violation des normes internationales et des principes énoncés dans la charte des Nations Unies à échoué. Elle n'a pas réussi à étouffer une lutte dont les fondements, faut-il le rappeler, s'inspirent des objectifs de libération que s'est assignés la communauté internationale.

Le peuple de Timor Oriental doit pouvoir, à l'instar des communautés de nations ici représentées, exercer librement son droit à l'autodétermination et être en mesure de se doter des institutions politiques de son choix.

Il appartient au peuple de Timor Oriental, et à lui seul, de déterminer son destin. La communauté internationale doit, pour sa part, soutenir toute initiative tendant à une solution juste et pacifique du problème. Nous espérons que la mission de bon office du Secrétaire Général de l'ONU trouvera auprès des parties concernées la bonne foi et la détermination nécessaires à un réglement définitif.

Je voudrais dans ce contexte souligner le soutien de nos cinq pays aux efforts de la puissance administrante, le Portugal, dont le désir de parvenir à une solution qui tienne compte du droit légitime du peuple de Timor Oriental à l'autodétermination semble s'inspirer de sa volonté de

s'acquitter pleinement de ses responsabilités historiques. En tout état de cause notre solidarité active avec le FRETILIN et les autres forces patriotiques au Timor Oriental demeure une constante dans la recherche de la paix.

Monsieur le Président,

Nos relations sont déjà anciennes. Votre comité qui a grandement contribué au succés de la lutte de libération nationale en Angola, au Cap Vert, en Guinée Bissau, au Mozambique et à Sao Tome et Principé peut, comme par le passé, compter avec la collaboration de nos cinq pays, dans la recherche de solutions justes et durables à toutes les autres questions dont il est saisi.

Le débat d'aujourd'hui nous conforte dans notre conviction quant à la capacité du Peuple de Timor Oriental de vaincre les difficultés de l'heure et de rassembler toutes ses energies pour mener dans l'unité son combat jusqu'à la libération totale.